

**Déclaration du CTC sur le changement
climatique
à présenter au comité de la Chambre
des communes
sur le projet de loi C-30
le 1^{er} mars 2007**



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

sepb 225

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Introduction

Au nom des trois millions de membres du Congrès du travail du Canada (CTC), nous souhaitons vous remercier de cette occasion que vous nous fournissez de vous présenter notre point de vue. Le CTC réunit les syndicats canadiens nationaux et internationaux, ainsi que les fédérations provinciales et territoriales du travail et 137 conseils du travail dont les membres, aux occupations diverses, travaillent partout au Canada dans virtuellement tous les secteurs de l'économie.

Le mouvement syndical appuie vigoureusement la prise de mesures concrètes et efficaces pour prévenir les effets catastrophiques du changement climatique en même temps que l'on renforce l'économie par la création de bons emplois. Nos objectifs en matière d'environnement et d'emploi ne sont pas en conflit, et des politiques judicieuses doivent permettre d'atteindre les objectifs des deux types.

Le projet de loi C-30 et les mesures que comprendra le prochain budget doivent lancer la mise en oeuvre du plan national nécessaire au traitement du problème le plus pressant de notre temps.

Nous aurions dû passer de l'analyse à l'action il y a longtemps. Les données scientifiques issues de la quatrième évaluation internationale par des experts nous indiquent clairement et de façon non équivoque que nous devons agir très rapidement pour réduire considérablement les émissions de gaz carbonique et autres qui contribuent à l'accélération du changement climatique provoqué par l'homme afin de prévenir un désastre planétaire. Le rapport Stern nous a indiqué que le coût de l'inaction dépasse de beaucoup celui de l'action, même si l'on ne tient pas compte des incalculables répercussions sur les êtres humains de l'augmentation des niveaux des océans, de la désertification et des phénomènes météorologiques violents et instables.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Pour s'attaquer sérieusement au réchauffement de la planète, il faudra apporter des changements fondamentaux à notre économie et, en fait, à notre mode de vie fondé sur l'énergie peu coûteuse tirée des combustibles fossiles. L'économie reposant sur le carbone est ancrée dans nos formes de communauté, nos moyens de transport et nos modes de production. Les principales industries polluantes, y compris celle du pétrole et du gaz, ont cyniquement employé la menace de dislocation économique et d'élimination d'emplois pour résister à la mise en oeuvre d'un plan valable pour contrer le réchauffement de la planète. Il est très regrettable et très gênant sur le plan national que le Canada ne soit pas passé de la parole à l'action et que le gouvernement précédent ait cédé aux pressions flagrantes faites par l'industrie pour qu'il n'impose pas de limite sérieuse aux émissions et qu'il compte sur des engagements volontaires à réduire celles-ci.

Le mouvement syndical rejette l'idée selon laquelle il y a un conflit fondamental entre l'économie et l'emploi, d'une part, et la durabilité de l'environnement, de l'autre. Il n'y aura pas de bons emplois sur une planète morte. Par contre, le fait de s'attaquer de façon valable au réchauffement de la planète peut créer une économie forte et prospère comprenant de nombreux bons emplois. La nécessité d'agir donne l'occasion de créer une meilleure économie **si** les gouvernements agissent avec détermination en planifiant la transition. Dans un même ordre d'idées, la prise de mesures pour s'attaquer au réchauffement du globe pourrait améliorer la qualité de vie en rendant nos communautés plus vivables et en réduisant la pollution de l'atmosphère par d'autres substances.

Cela étant dit, nous ne devrions pas minimiser l'envergure des défis à relever. Nous ne pouvons pas prétendre qu'il suffit de prendre quelques mesures techniques faciles. Certains emplois seront éliminés à mesure que d'autres seront créés, particulièrement si nous ne choisissons pas la bonne ligne de conduite et que les États-Unis continuent d'agir de manière irresponsable. Nos politiques sur le changement climatique doivent par conséquent comprendre des politiques d'industries vertes et de transition équitable permettant de créer des emplois et de protéger les travailleuses et travailleurs et les communautés.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Objectifs

Nous sommes favorables à l'intégration au projet de loi C-30 d'objectifs clairs fondés sur des données scientifiques en matière de réduction des émissions, y compris le respect des engagements pris dans le Protocole de Kyoto à ramener les émissions, pendant la période de 2008 à 2012, à un niveau inférieur à celui de 1990 et à procéder à des réductions à moyen terme et à long terme qui minimisent le risque de changement mondial catastrophique.

Pour ce qui est de l'objectif prévu dans le Protocole de Kyoto, nos émissions dépassent déjà d'environ 35 % celles de 1990 et l'écart augmente sans cesse. Nombreuses sont les personnes qui soutiennent que l'objectif est impossible à atteindre en raison du peu de temps qu'il reste. Il est clair que le gouvernement précédent n'a pris aucune mesure pour nous permettre d'honorer nos engagements légaux internationaux et encore moins pour tenir les promesses faites à la population canadienne et qu'il n'a fait qu'effleurer le problème. Comme le commissaire canadien à l'environnement l'a soutenu, il n'y a pas de plan ni même de mécanisme d'établissement d'un plan sérieux et réalisable.

Le fait d'appuyer l'engagement pris dans le Protocole de Kyoto réaffirme le besoin pressant de prendre des mesures valables, en commençant par adopter le projet de loi C-30, en établissant de nouveaux règlements et programmes et en assujettissant des mesures au prochain budget. Comme l'ont indiqué la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et d'autres intervenants, nous ne pouvons espérer réaliser les réductions à moyen terme et à long terme que si nous commençons dès maintenant à agir puisque le changement prend inévitablement du temps. Qui plus est, l'effet atmosphérique du carbone dégagé aujourd'hui sera plus important que celui du carbone dégagé demain parce que les effets sont cumulatifs.

Certaines personnes soutiennent que nous devrions abandonner l'objectif du Protocole de Kyoto relatif aux émissions du Canada parce

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

qu'il est si bas par rapport aux niveaux qui sont actuellement élevés et qui augmentent rapidement qu'il est impossible à atteindre. Toutefois, même si c'était vrai, le Protocole de Kyoto nous permet clairement de compenser toute insuffisance de la réduction des émissions du Canada en achetant des permis d'émission à d'autres pays dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre. Bien que l'insuffisance du Canada soit plus importante que celle de tout autre pays, nous ne sommes pas le seul pays à avoir une insuffisance, de telle sorte que d'autres feront probablement appel à ce mécanisme.

Comme Matthew Bramley, du Pembina Institute, l'a indiqué au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-288 (qui cherche avec raison à réaffirmer nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto), nous avons l'option de financer des réductions rentables des émissions des pays pauvres qui auraient un effet positif tout aussi important sur le climat mondial que la réduction des émissions canadiennes. Ce n'est « ni une honte, ni un gaspillage » que d'acheter des permis d'émission internationaux valides comme le permet le Protocole de Kyoto si nous n'arrivons pas à réduire suffisamment les émissions canadiennes pour atteindre l'objectif pour la période de 2008 à 2012.

Nous ne devons pas abandonner le seul cadre international qui existe pour s'attaquer au principal problème de notre époque. Le Protocole de Kyoto n'est pas parfait mais il pose les bases d'une action internationale concertée et de la mise en oeuvre d'une nouvelle phase de réduction des émissions au-delà de la période de 2008 à 2012. Le Canada a participé activement et doit continuer de participer au processus qui devrait permettre un partage équitable de la réduction des émissions de tous les pays.

Il faut assujettir davantage les pays en développement au cadre pendant la phase suivante sinon les industries polluantes et les émissions de carbone passeront tout simplement des pays développés aux pays en développement sans que cela n'ait d'influence sur notre climat mondial changeant. Toutefois, il faut reconnaître que les émissions par habitant sont beaucoup plus élevées dans les pays

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

développés qui devraient, par conséquent, donner le pas et procéder aux réductions les plus importantes. Il faudra adopter de nouveaux instruments internationaux pour transférer la technologie et les ressources aux pays en développement afin que des investissements puissent être faits dans les sources d'énergie non fondées sur le carbone et la production durable sur le plan environnemental.

Selon les meilleures estimations scientifiques, il faudra réduire de façon très appréciable les émissions de gaz à effet de serre après 2012 afin d'empêcher la hausse de 2 degrés Celsius de la température du globe (par rapport à la période préindustrielle) qui est de plus en plus considérée comme un seuil. Les spécialistes canadiens appellent à une réduction de 25 %, par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2020 et de 80 % d'ici 2050.

Emplois verts / stratégies industrielles vertes

Pour faire face au réchauffement du globe, il faudra apporter des modifications très importantes aux structures de notre économie et de notre société, et la transition devra être bien planifiée. Bien qu'il y ait d'emballantes possibilités nouvelles, il est de la plus haute importance que la politique sur le changement climatique soit mise en oeuvre dans le cadre d'une stratégie canadienne pour la création d'emplois verts et d'industries vertes permettant de maximiser la création de bons emplois. Cette stratégie comprendra une combinaison de réglementation, d'investissement public et d'aide gouvernementale directe sous forme de dépenses publiques ou de stimulants fiscaux permettant d'obtenir les investissements nécessaires du secteur privé. Il est d'autant plus important d'adopter une stratégie pour la création d'emplois verts que le secteur manufacturier subit les effets négatifs de la valeur élevée du dollar et du passage de la production en Asie.

Nous devons accroître la capacité de l'industrie canadienne de participer à une économie nouvelle et différente. L'Europe donne déjà le pas, et les États-Unis le lui emboîteront, peut-être très bientôt. Les gouvernements doivent agir pour s'assurer que les investissements nécessaires soient faits et que le Canada acquière des capacités de

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

production qui lui permettront de bien se classer dans la transition mondiale en vue d'une économie à faibles émissions de carbone qui serait durable sur le plan de l'environnement.

Les principales possibilités de créer de bons emplois en prenant les mesures nécessaires pour faire face au réchauffement du globe comprennent les suivantes :

- Accroître considérablement l'efficacité énergétique des habitations et des bâtiments commerciaux et institutionnels grâce à une modernisation. Tout programme ne visant à moderniser que les habitations de plus de 25 années créerait plus de 50 000 emplois par année. Les gouvernements devraient financer directement la modernisation des habitations des ménages à faible revenu, aider les locataires à faible revenu à acquérir des appareils électroménagers et des systèmes de chauffage et de climatisation à haut rendement énergétique, financer la construction de logements à haut rendement énergétique à prix abordable et aider les propriétaires d'habitations et d'autres bâtiments à financer leur modernisation, les sommes prêtées devant être remboursées grâce aux économies d'énergie futures.
- Resserrer de beaucoup la réglementation de l'efficacité énergétique des habitations et des autres bâtiments neufs par l'entremise des codes du bâtiment et des exigences de zonage pour accroître grandement la densité des bâtiments résidentiels et commerciaux en milieu urbain. Faute de réglementation, les économies d'énergie ont été neutralisées par l'augmentation de la taille des habitations et l'étalement urbain. Le fait d'adopter des normes élevées d'efficacité énergétique accroîtra le coût et la main-d'oeuvre de la construction mais réduira les frais des propriétaires à long terme grâce à la réduction de la consommation d'énergie. En fait, cela remplacerait une partie de l'activité d'industries polluantes à forte intensité de capital par une augmentation des emplois en construction.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

- Adopter des normes rigoureuses sur l'efficacité énergétique des chaudières, des chauffe-eau, des climatiseurs, des appareils électroménagers, des appareils d'éclairage, etc. afin de réduire la consommation d'énergie. Les sociétés d'électricité pourraient acheter en vrac des appareils à haut rendement énergétique qu'elles pourraient revendre aux consommatrices et consommateurs afin d'en réduire le coût et de faire la promotion d'un grand marché pour les fabricants canadiens. Il y aurait lieu de prendre des mesures pour encourager les consommatrices et consommateurs à acheter des produits verts faits au Canada.
- Établir des normes obligatoires sur le rendement du carburant des automobiles et des camions, par catégorie de véhicule, compte tenu de l'intégration du marché nord-américain de l'automobile, et prendre des mesures pour retirer rapidement de la circulation les véhicules plus vieux à mesure qu'augmente la production de véhicules à plus haut rendement. Pour favoriser une réorganisation positive de notre industrie de l'automobile, le gouvernement fédéral devrait appuyer la recherche-développement sur des moteurs et des composantes plus efficaces ainsi que sur des combustibles alternatifs, y compris les piles à combustible à l'hydrogène. De plus, comme le proposent les TCA, des droits de transition vers des véhicules verts devraient être imposés aux fabricants à l'égard de tous les véhicules vendus au Canada, les recettes étant remises aux fabricants qui investissent dans les nouvelles technologies vertes.
- Adopter la réglementation nécessaire et investir dans la nouvelle infrastructure ferroviaire pour accroître le rendement énergétique du transport ferroviaire de marchandises et mettre l'accent sur l'augmentation du rendement énergétique des petits et gros camions.
- Investir de fortes sommes dans les systèmes de transport à grande vitesse en milieu urbain et les trains à grande vitesse, particulièrement dans le corridor Québec-Windsor et le corridor Edmonton-Calgary afin de réduire les émissions des automobiles

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

et des avions. L'investissement public dans les transports en commun devrait être lié à l'approvisionnement en biens canadiens et au développement de nouvelles technologies au Canada.

- Investir de fortes sommes dans la recherche-développement et procéder à des investissements publics par l'entremise des sociétés d'État d'utilité publique afin de favoriser la mise en valeur rapide de sources renouvelables d'énergie électrique telles que les parcs éoliens, l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie géothermique, le captage du méthane et la production combinée de chaleur et d'électricité, afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles (et particulièrement du charbon) pour produire de l'énergie. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces pour atteindre l'objectif national relatif aux sources renouvelables d'énergie électrique et faire la promotion des technologies et des capacités de production canadiennes. L'approvisionnement du secteur public, particulièrement par l'entremise des sociétés d'électricité publiques, a un rôle énorme à jouer dans la réalisation des économies d'échelle nécessaires à l'expansion rapide des capacités canadiennes relatives aux énergies renouvelables.
- Établir des incitatifs et une réglementation pour encourager l'utilisation des technologies du charbon propre ainsi que du captage et du stockage du carbone et appuyer la recherche-développement sur la technologie nécessaire.

Le projet de loi C-30 doit poser un cadre permettant de voir à ce que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de réglementer dans les domaines susmentionnés et les domaines connexes afin de faire face au réchauffement du globe si un pouvoir provincial équivalent n'est pas établi.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Fonds d'investissement relatif au changement climatique

Le projet de loi C-30 devrait créer le cadre législatif nécessaire à l'adoption d'un Fonds d'investissement relatif au changement climatique. Toutes les nouvelles recettes fédérales tirées de l'imposition de droits et de taxes pour contrer le réchauffement du globe (voir ci-dessous) devraient être portées à ce Fonds, avec une partie appréciable des recettes publiques actuelles. Le Fonds peut et devrait servir à appuyer des investissements considérables et efficaces des provinces et des municipalités.

En outre, le Fonds devrait aider les organismes publics qui peuvent effectuer des recherches et il devrait intervenir directement dans l'économie aux fins de la production et de la promotion d'investissements. (Par exemple, le Fonds atmosphérique de Toronto a servi à accroître l'investissement privé dans la modernisation.) Outre les autres mesures publiques proposées dans la présente déclaration, le gouvernement fédéral devrait, par l'entremise des organismes publics et par ses politiques d'achat, faire la promotion, par exemple, de la chimie verte, des matériaux de construction verts, des énergies renouvelables, des technologies de transport verts et des procédés de captage et d'utilisation de déchets. Un organisme gouvernemental doit participer directement à l'instauration d'une nouvelle économie verte.

Réforme fiscale

Nous sommes en faveur de l'élimination, dans le prochain budget, des iniques subventions à caractère fiscal qui sont accordées au secteur primaire du pétrole et du gaz, et particulièrement de l'amortissement immédiat de 100 % des dépenses en capital investies dans la mise en valeur des sables bitumineux. Le secteur primaire du pétrole et du gaz est très rentable et peut investir beaucoup plus dans les mesures de réduction du changement climatique, telles que le captage et le stockage du carbone, sans recevoir une subvention spéciale. Les entreprises devraient avoir droit à des mesures fiscales d'encouragement de l'investissement dans l'équipement nouveau de réduction des émissions.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

L'imposition de limites sérieuses aux émissions industrielles telles que celles que nous proposerons plus loin fera augmenter les prix de l'énergie fondée sur le carbone (pétrole, gaz et électricité dont la production dégage du carbone). On peut en outre justifier une majoration des taxes ou des droits sur le carbone applicables au pétrole et au gaz. Toutefois, la hausse des prix de l'énergie nuit démesurément aux familles à faible revenu, qui ont moins de capacité de s'y adapter que les autres.

Si les prix de l'énergie augmentent par suite des mesures de lutte contre le changement climatique, les familles à revenu bas ou moyen devraient être protégées à l'aide de crédits d'impôt compensant pleinement l'augmentation pendant qu'on encourage tout le monde à utiliser l'énergie efficacement. Les services d'utilité publique pourraient hausser les prix au-dessus d'un certain seuil et continuer à vendre une quantité de base à bas prix.

Grands émetteurs finaux

Nous approuvons les dispositions du projet de loi C-30 qui imposent des limites rigoureuses aux émissions des grands émetteurs finaux. C'est une mesure nécessaire, mais les pressions politiques et les promesses vagues de l'industrie l'ont fait dérapier dans les plans successifs des Libéraux sur le changement climatique depuis l'an 2000. Environ la moitié des émissions canadiennes de gaz carbonique viennent de grandes sources industrielles, les centrales au charbon et le secteur primaire du pétrole et du gaz étant les principales. (Le groupe des grands émetteurs finaux comprend environ 700 établissements industriels dont les émissions annuelles sont déjà calculées et rendues publiques.)

Il faut imposer de considérables réductions réelles du total des émissions et non simplement une réduction de l'intensité des émissions. À elle seule, la mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta a contribué pour environ 30 % de l'augmentation totale des émissions depuis que le Canada a signé le Protocole de Kyoto. Le total des émissions de gaz carbonique continuera d'augmenter rapidement

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

si nous nous contentons de la modeste réduction des émissions par baril produit que promet l'industrie pétrolière.

Les grands émetteurs finaux doivent être obligés de payer un prix à l'égard de toutes les émissions dépassant la limite qui serait fixée à un niveau permettant d'atteindre notre objectif ayant trait au Protocole et obligeant l'industrie à investir dans de nouvelles installations et des modifications de procédés afin de réduire les émissions conformément à nos objectifs nationaux. Une bourse des émissions serait un moyen utile de réduire le coût total de la conformité qui permettrait aux établissements ayant ramené leurs émissions sous le seuil imposé de vendre leurs droits d'émission excédentaires aux établissements n'ayant pas ramené leurs émissions sous ce seuil.

Le système d'échange de droits d'émission serait fondé sur la délivrance de permis gratuits jusqu'au seuil et la vente aux enchères des permis supplémentaires. Le prix fixé par le gouvernement fédéral devrait être calculé de manière à provoquer un vrai changement et aussi à prévenir toute augmentation destructrice des coûts. Les recettes de la vente aux enchères devraient être affectées au Fonds d'investissement relatif au changement climatique.

Le niveau des permis initiaux doit être calculé de manière à provoquer un vrai changement, qui ne se produira que si la demande est forte et que par conséquent les prix des permis sont élevés. Les prix seront limités par la quantité des permis d'émission excédentaires et par l'intégration du marché canadien et des marchés étrangers des permis d'émission. Le Pembina Institute et d'autres spécialistes estiment qu'un droit de 30 \$ par tonne provoquerait un véritable changement sans perturber excessivement l'industrie.

Le projet de loi C-30 devrait poser un cadre d'imposition de limites d'émission et de création d'un système d'échange de permis applicable aux grands émetteurs finaux dont les modalités seraient établies par secteur dans la réglementation. Le mouvement syndical devrait pouvoir participer directement à la conception du système d'échange de permis d'émission et à l'attribution des permis initiaux.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Les limites d'émission devraient être réduites avec le temps, à mesure que l'aide financière à la réorganisation est apportée dans le cadre d'une stratégie industrielle verte et de mesures fiscales et que le coût de la réduction des émissions diminue grâce aux économies d'échelle et à la mise en oeuvre répandue des nouvelles technologies.

Même si de nombreux pollueurs s'opposeront aux limites rigoureuses en prétendant qu'elles réduiront la production, l'investissement et l'emploi, le fait est que l'imposition dans la réglementation de limites réalistes mais importantes nécessiterait de l'innovation pour faire face à un changement inévitable et donnerait aux entreprises la certitude qui leur fait défaut. La tergiversation passée au sujet des limites d'émission a freiné l'action de l'industrie et fait augmenter le coût et l'envergure du rajustement.

Les limites imposées au secteur primaire du pétrole et du gaz doivent être suffisamment rigoureuses pour provoquer des investissements dans le captage et le stockage du carbone aux fins de toute nouvelle mise en valeur des sables bitumineux et accroître très considérablement la réduction des émissions fugitives de la production de pétrole et de gaz et des pipelines ainsi que l'efficacité des usines de valorisation et des raffineries actuelles. Puisque les profits du secteur primaire du pétrole et du gaz sont très élevés – voire grotesquement élevés – et qu'il est probable que les prix du pétrole et du gaz demeureront élevés, l'industrie pourrait absorber les frais supplémentaires et la mise en valeur des sables bitumineux se poursuivrait, mais vraisemblablement plus lentement et de façon beaucoup plus responsable sur le plan de l'environnement. Le principal syndicat représentant les travailleuses et travailleurs de l'énergie, soit le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier, appuie cette ligne de conduite.

Les limites doivent être suffisamment rigoureuses pour nécessiter l'investissement dans la technologie du charbon propre à toute nouvelle centrale électrique au charbon et encourager des investissements majeurs dans la réduction du carbone dans les vieilles centrales au charbon qu'il reste.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Certaines industries, telles que celle de la pâte et du papier, ont déjà réduit considérablement leur consommation d'énergie fondée sur le carbone, par exemple en passant à la biomasse et à la production combinée de chaleur et d'électricité, et il y a lieu de les récompenser en fixant des limites légèrement inférieures aux niveaux actuels.

Il faudra tenir compte, dans la réglementation mettant en oeuvre le système de limites et d'échanges de permis, des réalités de la concurrence qui risquent de réduire la production et l'emploi sans que des progrès ne soient réalisés sur le plan environnemental. Dans les secteurs très intégrés à l'échelle nord-américaine, le fait de hausser considérablement les coûts au Canada avant que les États-Unis n'en fassent autant risquerait de causer des transferts de production et des pertes d'emplois sans réduction nette des émissions de carbone. Il y a quand même lieu d'imposer des limites d'émission, mais leur niveau initial doit être modéré.

Les limites d'émission devraient être accompagnées d'un soutien public direct de l'investissement de l'industrie dans les nouveaux procédés et les nouvelles technologies de réduction des émissions, y compris l'amortissement accéléré de l'investissement dans les technologies environnementales.

Transition équitable

La clé de la transition équitable pour les travailleuses et les travailleurs affectés par le changement des régimes d'emploi associés à la transition vers une économie verte est l'adoption d'une dynamique stratégie économique verte qui, si elle est bien planifiée, créera une économie à plus forte concentration de main-d'oeuvre. Les économies à faible consommation d'énergie et à faibles incidences sur l'environnement ont une forte concentration de main-d'oeuvre. Cela créera des emplois et de nouvelles possibilités pour les travailleuses et les travailleurs.

Toutefois, des emplois risquent d'être éliminés dans certains secteurs, comme le secteur primaire du pétrole et du gaz, l'industrie

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

sidérurgique, l'industrie de première transformation des métaux, l'extraction du charbon et la production d'électricité à partir du charbon, qui ont de fortes émissions de gaz carbonique. Il se peut que les prix élevés de l'énergie accroissent les problèmes associés à la concurrence dans le secteur manufacturier et les industries non énergétiques fondées sur les ressources naturelles, telles que l'industrie des produits forestiers.

Le principe de la transition équitable est que les travailleurs et les travailleuses qui sont déplacés ou qui voient réduire leur salaire à cause de modifications apportées à la structure économique qui sont favorables à l'ensemble de la société devraient être pleinement dédommagés, comme les communautés qu'influencent ces modifications. Ce principe a souvent été évoqué en réponse à des changements économiques dictés par le commerce, mais il a rarement été mis en pratique.

En posant le cadre législatif des dépenses de lutte contre le réchauffement du globe, le projet de loi C-30 devrait établir un Fonds de transition équitable qui serait régi par un conseil d'administration comprenant des personnes représentant le mouvement syndical. Ce Fonds serait autorisé à effectuer des paiements pour appuyer le recyclage des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi en raison des politiques sur le changement climatique et pour les dédommager de toute perte de revenu. Les communautés devraient également avoir droit à une aide. Il faut en outre ordonner aux provinces d'intégrer la transition équitable à leurs plans sur le changement climatique.

Dans le cadre de notre plan sur le changement climatique, les travailleuses et les travailleurs devront se recycler pour occuper de nouveaux emplois. Il y a lieu d'affecter des fonds à la formation des travailleuses et travailleurs au chômage en dépensant le plein montant permis en vertu de la Partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*, y compris dans le cadre de programmes de partage de travail jumelé à l'apprentissage, et d'élargir les dispositions de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* sur le recyclage des travailleuses et travailleurs qui ont un emploi.

Déclaration du CTC sur le changement climatique à présenter au comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-30

Conclusion

Le projet de loi C-30 doit poser un cadre clair de plan d'action national permettant d'atteindre des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris des limites d'émission imposées aux grands émetteurs finaux et un système d'échange de droits d'émission, un cadre de nouvelles normes de réglementation, et la création de mandats d'affectation de fonds à une stratégie pour des industries vertes / des emplois verts, y compris un Fonds d'investissement relatif au changement climatique et un Fonds de transition équitable. Le budget de 2007 devrait prévoir des fonds pour les programmes et les mesures fiscales susmentionnés.

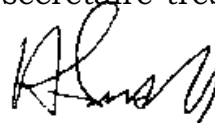
Ce document est respectueusement soumis au nom du Congrès du travail du Canada :

Le président,



Kenneth V. Georgetti

Le secrétaire-trésorier,



Hassan Yussuff



Barbara Byers,
vice-présidente exécutive



Marie Clarke Walker,
vice-présidente exécutive